

REVISION GENERALE



Document de travail - juin 2024

NEAPOLIS Atelier d'urbanisme  
3 Allée du Green - 14200 FORT-EN-BESSIN-HUPPAIN  
neapolis@orange.fr

Atelier de Paysage et d'Urbanisme  
10 rue de la Rivière - 4 rue Paroisse - 14500 PETTYVILLE  
atelier@zenobia.fr

- Zones UAa : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UAb : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UAc : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UBa : Zone urbaine périphérique ayant accueilli les principales extensions de l'urbanisation communale
- Zones UBb : Zone urbaine périphérique ayant accueilli les principales extensions de l'urbanisation communale
- Zones US : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- Zone UE : Zone urbaine à vocation économique
- Zones 1AU : Zone destinée à l'extension de l'urbanisation communale
- Zones Np : Zone naturelle à protéger du fait de l'intérêt de leurs milieux naturels, de la qualité de leurs paysages ou de leur caractère d'espaces naturels
- Zones Npr : Zone correspondant aux espaces remarquables du territoire, au titre de la loi Littoral
- Zone Ng : Secteur accueillant le golf et permettant les pratiques récréatives dans un cadre paysager et écologique à préserver
- Zones NI : Zone naturelle dont la biodiversité est à mettre en valeur et pouvant recevoir des installations et des constructions nécessaires à l'entretien, à la gestion du site et à sa mise en valeur
- Zones Nc : Secteurs pouvant recevoir des hébergements légers de loisirs (PRL ou terrains de camping-caravaning) ainsi que des aires équipées pour le stationnement de camping-car
- Zones A : Zone agricole destinée à une mise en valeur agricole, en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

